



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation.

Circulation interdite sur l'allée Robert ENGGIST à partir du 01 septembre 2026 jusqu'à nouvel ordre – Danger de chute de branches d'arbres.

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, et R.411-25 à R.411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la circulation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Considérant la présence d'arbres morts près de l'allée ENGGIST,

Considérant que les branches d'un diamètre important sont susceptibles de tomber sur l'allée

Considérant que la chute de branche peut présenter un danger pour la sécurité des usagers,

Considérant qu'en raison du chantier précité, il est nécessaire de réglementer la circulation des piétons, cyclistes et tous autres types de déplacements afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A partir de 16h00 à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, la circulation sur l'allée Robert ENGGIST est interdite à toute personne, pour des raisons de sécurité de part et d'autre sur cette allée car il y a un réel danger de chute de branches d'arbres.

ARTICLE 2 : La signalisation de position et les mesures de protection du chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place par les services techniques de la commune. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra obligatoirement être affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Aux Services de Gendarmerie,
- Au responsable des services des gardes champêtres,

Châtenois-les-Forges, le 01 septembre 2026

**Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF**